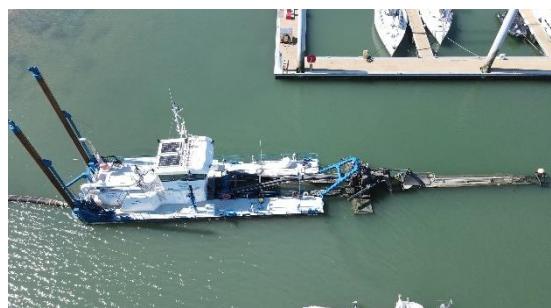


Inauguration de la drague, « Venus Manche »

En novembre 2024, la SPL des ports de la Manche s'est dotée d'un navire pour effectuer le dragage de ses ports structurants (Granville, Barneville-Carteret et Saint-Vaast-la-Hougue).

Construite par le chantier Merré à Nort-sur-Erdre, la drague stationnaire à élinde papillonnante est équipée d'un moteur Volvo D16 et d'une pompe de dragage Warman. Elle dispose d'une amplitude de balayage de 28m et permet de draguer jusqu'à 9m de profondeur.



Les travaux de dragage du bassin à flot de Barneville-Carteret se sont échelonnés sur deux périodes, de novembre 2024 à avril 2025, et de septembre 2025 à janvier 2026 afin de retirer environ 53 500 m³ de sédiments qui constituent une gêne pour les usagers du port.

Les sédiments sont ensuite refoulés en mer au moyen d'un réseau de canalisations d'une longueur de 2,5 kilomètres jusqu'à un point de rejet situé sur l'estran, en dehors du havre.

Ce point de rejet a été choisi car il permet d'avoir une très bonne dispersion des sédiments en raison des courants, de favoriser le rechargeement naturel des sites en érosion en séparant les limons et les sables et de limiter l'impact sur la faune et la flore peu présentes à cet endroit de l'estran.

Un suivi environnemental est mis en place par un bureau d'étude indépendant qui est chargé de contrôler les impacts du dragage sur l'estran du Rozel jusqu'à Portbail sur mer et d'assurer un suivi de la faune et de la flore.

Contacts presse



SPL des ports de la Manche
Corinne Talhouarne
06 74 82 62 11
corinne.talhouarne@ports-manche.fr



Département de la Manche
Alexandra de Saint Jores
06 80 24 41 69
alexandra.desaintjores@manche.fr

| COMMUNIQUE DE PRESSE | 6 février 2026

Une volonté de mutualiser les dragages

La réflexion sur la mutualisation des dragages portuaires au sein de la SPL des ports de la Manche a débuté depuis plusieurs années à l'initiative de son premier Président Erick Beaufils, désormais parrain de la drague.

Depuis l'entrée en gestion des ports de Granville au sein de la SPL en janvier 2023, la mutualisation d'un outil de dragage a pris tout son sens du fait des dragages à réaliser sur le port de Hérel, le port de pêche ainsi que l'avant-port.

Ainsi la drague sera mobilisée de manière prépondérante sur le port de Granville à partir du mois de mars 2026 jusqu'en mai 2027, puis sera exploitée au port de Saint-Vaast-la-Hougue d'octobre 2027 à mai 2028, avant de revenir sur Granville.



Cette mutualisation a ainsi permis l'acquisition de cette drague, nommée Venus Manche, en référence au coquillage pêché sur l'ensemble de nos côtes manchoises.

La SPL des ports de la Manche a recruté deux opérateurs de drague qui ont été formés pendant plusieurs mois auprès du service dragage du Département de Charente Maritime. Cet effectif est complété par des agents de nos ports en fonction des besoins.

Après une longue phase de mise au point, la drague est désormais opérationnelle et achève le dragage du port de Barneville-Carteret avant d'être remorquée début mars à Granville.

Cet investissement d'environ 3 millions d'euros avec ces équipements annexes, financés par la SPL des ports de la Manche (80%) et par le Département de la Manche (20 %) va désormais assurer avec efficacité l'entretien de nos bassins portuaires manchois.



Contacts presse



SPL des ports de la Manche
Corinne Talhouarne
06 74 82 62 11
corinne.talhouarne@ports-manche.fr



Département de la Manche
Alexandra de Saint Jores
06 80 24 41 69
alexandra.desaintjores@manche.fr